



Chers parents,

Votre enfant participe aux lectures proposées par les bénévoles de l'association « Lire et faire lire ». Il vous dira sans doute le prénom de la personne qu'il rencontre si vous le lui demandez !

Nous avons souhaité vous informer de cette activité que lui offre son école ou la structure éducative qu'il fréquente (bibliothèque, centre de loisirs, crèche...)

Les bénévoles de « Lire et faire lire » sont des lectrices et lecteurs passionnés âgés d'au moins 50 ans qui offrent de leur temps pour transmettre aux enfants leur plaisir de la lecture. Chaque année, ils sont de plus en plus nombreux à s'impliquer dans le programme Lire et faire lire.

En accord avec les enseignants, les élus, les éducateurs, les bibliothécaires..., ces bénévoles rencontrent une fois par semaine un petit groupe de 2 à 6 enfants durant toute l'année scolaire.

Quel que soit l'intérêt des enfants pour la lecture, qu'ils soient bons ou moins bons lecteurs, ils peuvent participer à ces séances s'ils le souhaitent. Tout le monde aime les histoires ! En leur montrant toutes les richesses qu'apporte la lecture, **les bénévoles de « Lire et faire lire » développent l'imaginaire des enfants et leur font découvrir la littérature.**

Une séance de lecture « Lire et faire lire », **ce n'est pas du soutien scolaire, c'est simplement un moment de plaisir partagé.**

A « Lire et faire lire » nous sommes persuadés qu'un enfant qui aura goûté au plaisir des histoires aura envie d'apprendre à les lire tout seul. Et maîtriser la lecture est indispensable pour réussir sa scolarité.

En partageant avec les enfants cet intérêt pour la lecture, en les accompagnant à aller à la bibliothèque pour emprunter les livres qu'ils aiment, nous les guidons sur le chemin pour devenir lecteur.

Merci de la confiance que vous nous accordez !

L'équipe de « Lire et faire lire »



« Lire et faire lire », créé en 1999 à l'initiative de l'écrivain Alexandre Jardin, est un programme culturel développé par la Ligue de l'enseignement et l'UNAF (Union Nationale des Associations Familiales), reconnues d'utilité publique.

« Lire et faire lire » est agréée « Association nationale de jeunesse et d'éducation populaire ».

« Lire et faire lire » est reconnue « Association - ressource dans le cadre du plan de prévention et de lutte contre l'illettrisme du ministère de l'Éducation nationale ».

Dans chaque département, des coordinateurs « Lire et faire lire » accompagnent les bénévoles dans leurs interventions auprès des enfants.

Les contacts de ces coordinations sont disponibles et sur le site internet : www.lireetfairelire.org (rubrique « où trouver Lire et faire lire ? »).